

Extension du bâtiment principal de la Délégation Régionale Occitanie de l'IRD (34)



Maîtrise d'ouvrage :

IRD - Délégation Régionale Occitanie
911, avenue Agropolis - Montpellier 34394
Tél : 04 67 41 61 00



Maîtrise d'oeuvre :

Architecte mandataire



Tessier Portal architectes
1, rue Fontaine du Pila St Gély - Montpellier 34000
Tél : 04 67 72 52 37
Mail : contact@tessierportal.com / nathalie@tessierportal.com / treust@tessierportal.com

Architecte co-traitant



Architecture Environnement
1, rue Fontaine du Pila St Gély - Montpellier 34000
Tél : 04 67 34 04 37
Mail : archi.environnement@gmail.com / lounagorak.ae@gmail.com / regismeguinae@gmail.com

BET TCE



GROUPE OCD
Tél : 05 65 87 00 68
Mail : contact@groupeocd.com

BET QEB



PLUS DE VERT
Tél : 09 51 00 48 09
Mail : plusdevert@plusdevert.fr / laurent.faravel@plusdevert.fr

BET GD CUISINE



RUBIO
Tél : 06 11 51 21 89
Mail : restauconcepteur@rubiofrederic.fr

PAYSAGISTE



KANOPE
Tél : 06 15 14 17 29 / 06 11 27 71 01
Mail : agence@kanope.fr / ludovic@kanope.fr / pierre@kanope.fr

ACOUSTIQUE



ATELIER ROUCH
Tél : 04 67 56 65 80
Mail : contact@atelier-rouch.com

CCTP LOT 13 - FAUX-PLAFONDS

DCE

Date : 27.03.2026

Indice : B

Sommaire

1	ÉTENDUE DES TRAVAUX - REGLEMENTATIONS ET NORMES	3
1.1	ÉTENDUE DES TRAVAUX	3
1.1.1	Étendue des travaux	3
1.2	ETUDE DU DOSSIER ET REMISE DU PRIX	3
1.2.1	Prestations à la charge du présent lot	3
1.2.2	Plan de recollement	4
1.2.3	Responsabilité de l'entrepreneur	4
1.2.4	Clauses Communes et CCTP	5
1.2.5	Qualifications	5
1.3	REGLEMENTATION SECURITE INCENDIE	5
1.3.1	Réglementation sécurité incendie	5
1.4	REGLEMENTATION CONCERNANT LES MATERIAUX ET PRODUITS	5
1.4.1	Marques de qualité	5
1.5	REGLEMENTATION EUROPEENNE	5
1.5.1	Directive « Produits de construction »	5
1.5.2	Règles Eurocodes	5
1.5.3	Euroclasses	6
1.6	DOCUMENTS DE REFERENCE CONTRACTUELS APPLICABLES AUX TRAVAUX DU PRESENT LOT	6
1.6.1	DTU et normes applicables	6
1.6.2	Règles ou prescriptions de mise en oeuvre du fabricant	6
1.6.3	Textes officiels - Classement au feu - Résistance au feu	6
1.7	ELEMENTS A REMETTRE PAR L'ENTREPRENEUR	6
1.7.1	Echantillons et documentation	6
1.7.2	Autres documents	6
1.8	PRESTATIONS A LA CHARGE DU PRESENT LOT	6
1.8.1	Prestations à la charge du présent lot	6
2	SPECIFICATIONS - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES	8
2.1	NATURE ET QUALITE DES MATERIAUX ET PRODUITS EN GENERAL	8
2.1.1	Nature et qualité des matériaux et produits en général	8
2.2	REGLES ET PRESCRIPTIONS DE MISE EN OEUVRE	8
2.2.1	Généralités	8
2.2.2	Supports des plafonds	8
2.2.3	Ossatures - Suspentes - Fixations	9
2.2.4	Revêtement de plafond	9
2.2.5	Coordination avant et pendant les travaux	9
2.2.6	Sujétions imposées par les impératifs des autres corps d'état	9
2.3	CARACTERISTIQUES DES MATERIAUX	10
2.3.1	Tenue au feu	10
2.3.2	Tenue dans le temps	10
2.3.3	Propriétés physiques	10
2.3.4	Système de montage	10
2.4	CARACTERISTIQUES DES PLAFONDS FINIS	10
2.4.1	Caractéristiques des plafonds finis	10
3	DESCRIPTIF DES OUVRAGES	10
3.1	PREAMBULE	10
3.1.1	Etude Techniques et Plans d'Exécution	10

Sommaire

3.1 2	Conformité RE 2020	11
3.1 3	Métrés	11
3.1 4	Compte prorata	11
3.1 5	Dossier d'Ouvrages Exécutés	11
3.2	FAUX-PLAFONDS EN LAINE MINERALE	11
3.2 1	Faux plafond 60x60 - bord E	11
3.2 2	Faux-plafond 60x60 - lessivable - bord A	12
3.2 3	Faux plafond 60x60 - ambiance humide - bord A	13
3.2 4	Faux plafond 60x60 - ambiance très humide - bord A	14
3.3	FAUX PLAFONDS EN FIBRE DE BOIS	14
3.3 1	Panneaux acoustique laine de bois ep 35mm - dim. 60x120 en plafond	14
3.3 2	Panneaux acoustique laine de bois ep 50mm - dim. 60x120 en plafond	15
3.3 3	Retombée de faux-plafonds	16
3.3 4	Faux plafond en dalle 60x120 laine de bois	16
3.4	DOUBLAGE ACOUSTIQUE	16
3.4 1	Doublage acoustique en panneau de fibre de bois de 50mm	16
3.5	RIDEAU TENDU	17
3.5 1	Rideau acoustique sur tringle	17
3.6	PROTECTION FEU	17
3.6 1	Flocage coupe feu	17

1 ÉTENDUE DES TRAVAUX - REGLEMENTATIONS ET NORMES

1.1 ETENDUE DES TRAVAUX

1.1 1 Étendue des travaux

Les travaux à réaliser par l'entreprise dans le cadre de son marché sont essentiellement les suivants :

- fourniture et mise en œuvre de faux-plafonds décoratifs et démontable en dalles de laine minérale,
- fourniture et mise en œuvre de faux-plafonds décoratifs et démontable en dalles de fibre de bois,
- fourniture et mise en œuvre de doublages acoustiques muraux
- flocage coupe-feu de charpente et renfort métallique
- rideau acoustique
- Ouvrage divers et complémentaires

1.2 ETUDE DU DOSSIER ET REMISE DU PRIX

1.2 1 Prestations à la charge du présent lot

Les prestations à la charge de la présente entreprise dans le cadre de son marché comprennent implicitement :

- l'amenée, la mise en place, la maintenance et le repli en fin de travaux des installations de chantier ;
- la fourniture, transport et mise en œuvre de tous les matériaux, produits et composants de construction nécessaires à la réalisation parfaite et complète de tous les ouvrages de son marché ;
- la réception de l'état des supports en présence du maître d'œuvre et de l'entrepreneur ayant réalisé les supports ;
- le ou les plans d'appareillage et de calepinage ;
- la fourniture et pose des plafonds prévus au marché, y compris la fourniture et pose des ossatures primaires et/ou secondaires nécessaires ;
- la fourniture et pose des accessoires tels que profilés de finition, d'arrêts, cornières de rives, etc., et tous les autres accessoires de pose et de fixation ;
- la fourniture et pose des couvre-joints ou autres dispositifs au droit des joints de dilatation, le cas échéant ;
- la fourniture et mise en place des matelas isolants le cas échéant ;
- la fourniture et l'installation des barrières coupe-feu et/ou acoustiques selon le cas ;
- les sujétions imposées par les impératifs des autres corps d'état ;
- les entailles, découpes, etc., pour recevoir luminaires, bouches d'aération et autres ;
- tous les échafaudages, agrès, engins ou dispositifs de levage (ou descente) nécessaires à la réalisation des travaux ;
- tous les percements, saignées, rebouchages, scellements, raccords, etc., dans les conditions précisées aux documents contractuels ;
- le nettoyage des ouvrages finis pour la réception sans aucune tache ou autre ;
- la protection des ouvrages jusqu'à la réception ;
- l'établissement des plans d'exécution dans le cas où ils sont à la charge de l'entrepreneur selon le CCAP ;
- la protection des ouvrages des autres corps d'état pouvant être détériorés ou salis par les travaux du présent lot ;
- la main-d'œuvre et les fournitures nécessaires pour toutes les reprises, finitions, vérifications, réglages, etc., de ses ouvrages en fin de travaux et après réception ;
- la mise à jour ou l'établissement de tous les plans « comme construit » pour être remis au maître d'ouvrage à la réception des travaux ;
- la quote-part de l'entreprise dans les frais généraux du chantier et le compte prorata, le cas échéant ;
- et tous les autres frais et prestations même non énumérés ci-dessus, mais nécessaires à la réalisation parfaite et complète des travaux ;
- les nettoyages du chantier en cours et en fin de travaux ;

...Suite de "1.2 1 Prestations à la charge du présent lot..."

- le ramassage et la sortie des déchets et emballages ;
- le tri sélectif des emballages et déchets et enlèvement hors du chantier, dans le respect de la législation en vigueur.

Les travaux à la charge du présent lot comprendront également ceux non énumérés ci-dessus, mais prévus à l'article 3 du CCS du DTU 58.1 (norme NF P 68-203-2 - Consistance des travaux), à savoir :

- les travaux énumérés à l'article 3.1 ;
- certains travaux énumérés à l'article 3.2 aux alinéas suivants :
 - o 3e alinéa : l'exécution des plafonds démontables et semi-démontables ;
 - o 7e alinéa : les travaux nécessaires sur les ossatures pour la mise à la terre des plafonds, jusqu'aux bornes de raccordement installée par l'électricien.

La remise au maître d'ouvrage lors de la réception :

- la ou les notices d'entretien.

Dans le cadre contractuel de son marché, l'entrepreneur sera soumis à une obligation de résultat, c'est-à-dire :

- il devra livrer au maître d'ouvrage l'ensemble des installations en complet et parfait état de fonctionnement en conformité avec la réglementation et les prescriptions du présent document, et il devra toutes les fournitures et prestations nécessaires quelles qu'elles soient pour obtenir ce résultat.

1.2 2 Plan de recollement

A la fin des travaux, pendant la période de réception, le titulaire du présent lot est tenu de fournir au maître d'oeuvre un Dossier d'Ouvrages Exécutés qui comprendra obligatoirement :

- Tous les plans de récolement des ouvrages du présent lot établis à l'échelle 1/50° et à l'échelle 1/20° pour les détails.
- Toutes les fiches techniques des matériaux, matériels et composants installés avec les références des fournisseurs locaux,
- Toutes les notices d'utilisation et de maintenance des équipements.

Le DOE sera remis au maître d'oeuvre dans les conditions prévues au CCAP et comprendra un sommaire précis et complet des pièces et documents le constituant, (présentation sous forme de dossiers constitués parfaitement identifiables)

L'établissement des plans de récolement n'est pas rémunéré par un prix spécial. Celui-ci est implicitement compris dans les prix du marché. La non remise de ce dossier constituera une réserve sur le PV de réception.

1.2 3 Responsabilité de l'entrepreneur

Il appartient à chaque entrepreneur soumissionnaire de :

- vérifier les descriptifs et les quantitatifs, tant en ce qui concerne les prestations que les quantités demandées suivant les plans de consultation.
- faire part le cas échéant de ses observations au Maître d'œuvre ou au Bureau d'Études, avant remise de son offre.

L'entrepreneur ne pourra prétendre à aucun recours ou aucune réclamation en cas d'erreur sur le quantitatif après signature des marches.

Les travaux étant réglés au forfait, l'entrepreneur s'engage par la passation du marché travaux à exécuter tous les travaux ou fournitures, principaux et accessoires, même non détaillés ci-après pouvant être considérés comme indispensables à la réalisation des ouvrages suivant leur destination, dans les règles de l'art et dans le respect des normes ou D.T.U.

1.2 4 **Clauses Communes et CCTP**

L'entrepreneur du présent lot est réputé avoir pris pleine connaissance de l'ensemble des lots ainsi que des Clauses Communes constituant le présent CCTP avant l'élaboration de son devis d'appel d'offre.

1.2 5 **Qualifications**

Les entrepreneurs posséderont les qualifications correspondant aux travaux de leur lot.

1.3 **REGLEMENTATION SECURITE INCENDIE**

1.3 1 **Réglementation sécurité incendie**

La réglementation de sécurité incendie fixe les exigences de réaction au feu des matériaux constitutifs des plafonds et de résistance au feu des ensembles plafond-plancher ou couverture-plafond ou écran sous toiture pour les différents types de constructions, et plus particulièrement en ce qui concerne les bâtiments d'habitation et les ERP (Établissements recevant du public).

En ce qui concerne la « réaction au feu » des matériaux constituant les plafonds, l'entrepreneur sera tenu de s'assurer que le classement « réaction au feu » des matériaux qu'il envisage de mettre en oeuvre, correspond bien au classement A1, A2s1d0, etc. exigé par la réglementation pour le ou les locaux concernés. La mise en oeuvre des matériaux classés devra être réalisée en conformité absolue avec les prescriptions de pose des textes officiels, des Avis Techniques ou des instructions du fabricant.

L'entrepreneur devra dans tous les cas respecter la réglementation concernant :

- la réaction au feu des matériaux et produits devant être mis en oeuvre ;
- le comportement au feu des ouvrages en place.

Se reporter à ce sujet au CCTL.

1.4 **REGLEMENTATION CONCERNANT LES MATERIAUX ET PRODUITS**

1.4 1 **Marques de qualité**

Pour tous les matériaux et fournitures entrant dans les prestations du marché, faisant l'objet d'une marque NF, d'un label ou d'une certification, l'entrepreneur ne pourra mettre en oeuvre que des matériaux et fournitures titulaires de la marque de qualité correspondante.

Ces marques de qualité devront être portées d'une manière apparente sur les matériaux et fournitures concernés.

1.5 **REGLEMENTATION EUROPEENNE**

Les directives européennes s'imposent aux états membres quant à leurs objectifs.

Elles sont applicables aux travaux du présent marché pour toutes celles qui ont été transposées pour qu'elles deviennent applicables dans l'ordre juridique français.

1.5 1 **Directive « Produits de construction »**

Directive 89/106/CEE du 21 décembre 1988, modifiée par la directive 93/68/CEE du Conseil du 22 juillet 1993 transposée en France par le décret no 92-647 du 8 juillet 1992 (JO du 14 juillet 1992), remanié par le décret no 95-1051 du 20 septembre 1995 (JO du 27 septembre 1995).

1.5 2 **Règles Eurocodes**

Règles de construction établies par le Comité européen de normalisation.

Règles disponibles applicables à partir de début 2003 :

- EN 1990 - Bases pour la conception des ouvrages ;
- EN 1991-1 - Actions dues au poids propre et aux charges fixes.

1.5 3 Euroclasses

Classification pour la réaction au feu : se reporter au CCTL.

1.6 DOCUMENTS DE REFERENCE CONTRACTUELS APPLICABLES AUX TRAVAUX DU PRESENT LOT

1.6 1 DTU et normes applicables

- NF P 68-203 : mise en oeuvre de plafonds suspendus en matériaux fibreux d'origine minérale, en panneaux dérivés du bois et en métal.
- recommandations professionnelles du SNFA pour la « liaison et la coordination des façades, cloisons démontables et amovibles, habillages intérieurs métalliques et plafonds suspendus ».

Au sujet des DTU / CCTG et normes visés ci-dessus, le cas échéant, il est ici bien précisé qu'en cas de discordance entre les spécifications, prescriptions et descriptions ci-après du présent document, et celles des DTU / CCTG et normes, l'ordre de préséance sera celui énoncé aux « clauses communes à tous les lots ».

1.6 2 Règles ou prescriptions de mise en oeuvre du fabricant

En l'absence ou en complément de documents techniques spécifiques de mise en oeuvre ou pour des matériels spécifiques ou particuliers, l'entrepreneur sera tenu de respecter ces prescriptions.

1.6 3 Textes officiels - Classement au feu - Résistance au feu

Les ouvrages du présent lot concernés par le classement au feu et/ou la résistance au feu devront répondre aux textes en vigueur à la date de prise d'effet précisée ci-après.

1.7 ELEMENTS A REMETTRE PAR L'ENTREPRENEUR

1.7 1 Echantillons et documentation

L'entrepreneur présentera pour accord tous échantillons avant toute commande. Les échantillons retenus seront conservés dans le bureau de chantier jusqu'au contrôle de conformité après exécution.

Cette présentation aura lieu dans un délai précisé au calendrier de travaux élaboré durant la période de préparation car les modifications éventuelles peuvent influencer sur les réservations de toutes natures à prévoir par le lot "Gros-oeuvre".

Tout retard entraînera l'application des pénalités prévues aux pièces du marché.

1.7 2 Autres documents

A la fin des travaux, pendant la période de réception, le titulaire du présent lot est tenu de fournir au maître d'oeuvre tous les plans de récolement des ouvrages du présent lot.

De même sont à remettre toutes les notices indiquant les marques et types des composants installés, compris références des fournisseurs locaux, ainsi que les notices d'utilisation et de maintenance de l'installation.

L'ensemble de ces documents est à remettre au maître d'oeuvre dans les conditions prévues au CCAP, avec la nomenclature précise et complète des pièces et documents transmis ; présentation sous forme de dossiers constitués parfaitement identifiables en tant que tels.

La remise de ces éléments conditionne la réception des travaux.

1.8 PRESTATIONS A LA CHARGE DU PRESENT LOT

1.8 1 Prestations à la charge du présent lot

Les prestations à la charge de la présente entreprise dans le cadre de son marché comprennent implicitement :

- l'amenée, la mise en place, la maintenance et le repli en fin de travaux des installations de chantier ;
- la fourniture, transport et mise en oeuvre de tous les matériaux, produits et composants de construction

...Suite de "1.8 1 Prestations à la charge du présent lot..."

nécessaires à la réalisation parfaite et complète de tous les ouvrages de son marché ;

- l'établissement des plans de réservation ;
- la réception de l'état des supports en présence du maître d'oeuvre et de l'entrepreneur ayant réalisé les supports ;
- le nettoyage des supports et l'enlèvement des déchets ;
- le ou les plans d'appareillage et de calepinage ;
- la fourniture et pose des plafonds prévus au marché, y compris la fourniture et pose des ossatures primaires et/ou secondaires nécessaires ;
- la fourniture et pose des accessoires tels que profilés de finition, d'arrêts, cornières de rives, etc., et tous les autres accessoires de pose et de fixation ;
- la fourniture et pose des couvre-joints ou autres dispositifs au droit des joints de dilatation, le cas échéant ;
- la fourniture et mise en place des matelas isolants le cas échéant ;
- la fourniture et mise en oeuvre des isolants projetés et soufflés, le cas échéant ;
- la fourniture et l'installation des barrières coupe-feu et/ou acoustiques selon le cas ;
- les sujétions imposées par les impératifs des autres corps d'état ;
- les entailles, découpes, etc., pour recevoir luminaires, bouches d'aération et autres ;
- tous les échafaudages, agrès, engins ou dispositifs de levage (ou descente) nécessaires à la réalisation des travaux ;
- tous les percements, saignées, rebouchages, scellements, raccords, etc., dans les conditions précisées aux documents contractuels ;
- le nettoyage des ouvrages finis pour la réception sans aucune tache ou autre ;
- la protection des ouvrages jusqu'à la réception ;
- l'établissement des plans d'exécution dans le cas où ils sont à la charge de l'entrepreneur selon le CCAP ;
- la protection des ouvrages des autres corps d'état pouvant être détériorés ou salis par les travaux du présent lot ;
- la main-d'oeuvre et les fournitures nécessaires pour toutes les reprises, finitions, vérifications, réglages, etc., de ses ouvrages en fin de travaux et après réception ;
- la mise à jour ou l'établissement de tous les plans « comme construit » pour être remis au maître d'ouvrage à la réception des travaux ;
- la quote-part de l'entreprise dans les frais généraux du chantier et le compte prorata, le cas échéant ;
- et tous les autres frais et prestations même non énumérés ci-dessus, mais nécessaires à la réalisation parfaite et complète des travaux ;
- les nettoyages du chantier en cours et en fin de travaux ;
- le ramassage et la sortie des déchets et emballages ;
- le tri sélectif des emballages et déchets et enlèvement hors du chantier, dans le respect de la législation en vigueur.

Dans le cadre contractuel de son marché, l'entrepreneur sera soumis à une obligation de résultat, c'est-à-dire :

- il devra livrer au maître d'ouvrage l'ensemble des installations en complet et parfait état de fonctionnement en conformité avec la réglementation et les prescriptions du présent document, et il devra toutes les fournitures et prestations nécessaires quelles qu'elles soient pour obtenir ce résultat.

2 SPECIFICATIONS - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

2.1 NATURE ET QUALITE DES MATERIAUX ET PRODUITS EN GENERAL

2.1 1 Nature et qualité des matériaux et produits en général

Les matériaux et produits devant être mis en oeuvre dans les ouvrages à la charge du présent lot devront impérativement répondre aux conditions et prescriptions ci-après.

Les matériaux et produits prévus dans les DTU ou faisant l'objet de normes NF ou EN devront répondre au minimum aux spécifications de ces documents.

Les matériaux et produits dits « non traditionnels », non prévus dans les DTU et ne faisant pas l'objet de normes NF ou EN, devront selon le cas :

- faire l'objet d'un Avis Technique ou d'un Agrément technique européen ;
- être admis à la marque NF ;
- être titulaires d'une certification ou d'un label.

Pour les matériaux et produits n'entrant dans aucun des cas ci-dessus :

- la procédure d'obtention de l'Avis Technique devra être lancée par l'entrepreneur ;
- dans le cas où cette procédure d'obtention de l'Avis Technique exigerait un délai trop long, l'entrepreneur pourra faire appel à une autre procédure dite « procédure ATEEx », appréciation technique d'expérimentation, qui aboutit dans un délai de l'ordre de 2 mois à compter de la date de présentation du dossier au CSTB.

À défaut, dans le cas où le délai d'exécution contractuel ne permettrait pas le lancement de cette procédure, l'entrepreneur pourra demander à ses assureurs et au bureau de contrôle, le cas échéant, l'accord sur le matériau ou le produit concerné, en présentant toutes justifications apportant les preuves de son aptitude à l'emploi et son équivalence.

En tout état de cause, l'entrepreneur ne pourra en aucun cas mettre en oeuvre un matériau ou un produit qui ne serait pas pris en garantie par ses assureurs.

2.2 REGLES ET PRESCRIPTIONS DE MISE EN OEUVRE

2.2 1 Généralités

Les travaux seront soumis aux conditions et prescriptions des différents DTU, selon le type de plafond.

Les travaux comprendront implicitement tous ouvrages principaux et accessoires nécessaires quels qu'ils soient, tant en ce qui concerne les ossatures, suspentes, fixations, etc. que les plafonds proprement dits et les ouvrages de finition.

L'ensemble des travaux devra, d'autre part, être réalisé d'une façon absolument conforme aux prescriptions de mise en oeuvre du fabricant du type de plafond considéré.

2.2 2 Supports des plafonds

Il appartiendra à l'entrepreneur du présent corps d'état de se mettre en rapport en temps voulu avec le ou les entrepreneurs chargés de l'exécution des ouvrages constituant les supports des plafonds, afin de leur donner toutes indications utiles avec tous dessins cotés à l'appui, pour ce qui est des percements, douilles, fers ou crochets en attente, rails de fixation, etc. à prévoir dans ces supports.

Dans les cas de douilles, rails, fers ou crochets en attente à incorporer au coulage des ouvrages, l'entrepreneur du présent corps d'état fournira ces accessoires au maçon et il en contrôlera la mise en oeuvre.

2.2 3 Ossatures - Suspentes - Fixations

Pour tous les plafonds de tous types, l'entrepreneur du présent lot devra l'exécution de tous ouvrages nécessaires à la réalisation des ossatures de fixation et de pose.

Ces ossatures comprendront tous les éléments utiles en fonction du type de plafond et de la nature du support.

L'entrepreneur déterminera la disposition et les sections des différents éléments de l'ossature en fonction des portées, du type de plafond, de la nature du revêtement, des surcharges dues à l'appareillage électrique ou autres, etc. de manière à assurer dans tous les cas une tenue parfaite des plafonds et à donner toutes garanties de sécurité.

Toutes les fixations des éléments de l'ossature sur le support seront à la charge du présent corps d'état.

Sur des supports en béton, ces fixations se feront soit par pisto-scellement, soit sur douilles ou rails incorporés au coulage, soit sur des crochets laissés en attente au coulage, soit par tout autre moyen efficace à faire agréer par le maître d'oeuvre, à l'exclusion des scellements en sous-face de plancher.

L'entrepreneur du présent lot devra reconnaître et se renseigner sur les caractéristiques de la structure support. Il s'assurera que cette structure pourra répondre aux sollicitations mécaniques prévues.

Dans le cas de plancher préfabriqué, il prendra contact avec l'entrepreneur ayant réalisé le plancher afin de déterminer d'une manière précise les points de fixation afin de ne pas détériorer les torons précontraints.

Sur des supports métalliques, ces fixations se feront soit par boulonnage sur percements prévus en attente, soit à l'aide de colliers, étriers ou crochets spéciaux.

Sur des supports en bois, ces fixations se feront par tire-fonds ou vis à bois de dimensions adéquates.

Tous les éléments de l'ossature et ceux de fixation en métal ferreux seront traités contre la corrosion, soit par galvanisation à chaud, soit par métallisation au zinc, éventuellement, mais en aucun cas par peinture spéciale.

2.2 4 Revêtement de plafond

Les éléments du revêtement de plafond seront fixés sur l'ossature suivant le système prévu par le fabricant.

Cette fixation devra être telle qu'il ne puisse se produire aucune déformation du revêtement par suite de dilatations ou autres causes.

En aucun cas, la fixation quelle qu'elle soit ne devra être visible sur le parement fini.

La finition du plafond devra être très soigneusement réalisée notamment en ce qui concerne les ajustages en rives et au droit des pénétrations, en aucun cas par un couvre-joint rapporté sous le plafond.

2.2 5 Coordination avant et pendant les travaux

Au cours de la période de préparation, l'entrepreneur du présent lot devra :

- remettre à l'entreprise de gros oeuvre par le canal du maître d'oeuvre, toutes indications relatives à l'état de livraison, à la préparation, etc. des supports destinés aux travaux du présent lot ;
- remettre aux autres entreprises intéressées, toujours par le canal du maître d'oeuvre, tous les renseignements et éléments nécessaires pour guider lesdites entreprises dans la préparation ou l'exécution des ouvrages pouvant avoir une influence sur l'exécution des travaux du présent lot.

En complément aux prescriptions des DTU, l'entrepreneur sera tenu de prendre contact en temps opportun avec les entrepreneurs des autres corps d'état afin de prendre conjointement toutes dispositions pour assurer une parfaite coordination de leurs travaux respectifs.

2.2 6 Sujétions imposées par les impératifs des autres corps d'état

L'entrepreneur du présent lot aura à sa charge, sans supplément de prix, toutes les sujétions d'exécution imposées par les impératifs des autres corps d'état, notamment :

- toutes façons de trappes ou volets amovibles ou autres parties de revêtement démontable, pour permettre l'accès aux robinets, tuyauteries, boîtes de dérivations, etc. ;
- tous percements et découpages pour passage de tuyauteries, gaines, bouches de ventilation contrôlée ou

...Suite de "2.2 6 Sujétions imposées par les impératifs des autres c..."

de soufflage, etc. ;

- tous découpages pour mise en place d'appareils d'éclairage ou autres encastrés dans les plafonds.

2.3 CARACTERISTIQUES DES MATERIAUX

2.3 1 Tenue au feu

Les dalles doivent être absolument incombustibles et sans amiante, ni de formaldéhyde.

2.3 2 Tenue dans le temps

Les dalles doivent être inattaquables par les moisissures, les insectes et les rongeurs et inaltérables dans les conditions normales d'habitabilité (hygrométrie et température).

2.3 3 Propriétés physiques

Les coefficients d'isolation, d'absorption, d'atténuation doivent être, dans le cas d'emploi de faux plafond, de modèles similaires à celui indiqué ci-après, de caractéristiques équivalentes à celui désigné.

2.3 4 Système de montage

Les faux plafonds doivent comporter des systèmes de montage simples, permettant un démontage et un remontage aisés, assurant une sécurité absolue sans risque de chute. Tous les éléments métalliques seront galvanisés ou en alliage léger inoxydable.

2.4 CARACTERISTIQUES DES PLAFONDS FINIS

2.4 1 Caractéristiques des plafonds finis

Les plafonds finis devront présenter un aspect net et parfaitement fini, sans aucune tache ni salissure, de couleur et de ton uniformes et réguliers, l'ensemble conforme aux prescriptions du présent CCTP.

En ce qui concerne les tolérances dimensionnelles, d'aspect, de planéité, de désaffleurement, etc., elles devront rester dans le cadre de celles admises par les DTU.

Toutes les parties de plafonds accusant des défauts tels que désaffleurement, défauts de planéité, bosses ou flaches supérieurs aux tolérances admises, alignements de joints incorrects, joints ouverts, coupes et ajustages mal réalisés, etc. seront refusées, déposées et refaites par l'entrepreneur à ses frais.

Les faux plafonds devront être livrés pour la réception, dans un état absolument irréprochable et il ne sera toléré aucune tache, souillure, épaufrure de rive, empreinte ou autres défauts susceptibles de nuire à l'aspect final.

Tout élément présentant l'un de ces défauts sera immédiatement à remplacer aux frais de l'entrepreneur du présent lot.

3 DESCRIPTIF DES OUVRAGES

3.1 PREAMBULE

3.1 1 Etude Techniques et Plans d'Exécution

L'entreprise titulaire du présent lot aura à sa charge l'élaboration des études et plans EXE nécessaires à la réalisation des ouvrages de son lot.

Elle devra dans le cadre de son marché la fourniture, avant démarrage général des travaux, des pièces suivantes :

- Ensemble des fiches technique des produits proposés pour validation.
- Ensemble des plans et détails nécessaires à l'exécution des travaux de son lot,
- Ensemble des plans de réservations nécessaires à l'exécution des travaux de son lot
- Dimensionnement des éléments constitutifs,

...Suite de "3.1 1 Etude Techniques et Plans d'Exécution..."

- Implantation et dimensionnement des réservations dues par un autre corps d'état.

3.1 2 Conformité RE 2020

L'entrepreneur du présent lot devra fournir, avant la réception des travaux, au Maître d'Oeuvre, un dossier complet pour la conformité à la RE 2020. Ce dossier comportera les éléments suivants :

- attestation de mise en oeuvre pour le dit chantier des différents matériaux et produits
- les fiches techniques des différents matériaux et produits mis en oeuvre
- les certificats ACERMI en cours de validité du ou des produits isolants mis en oeuvre ainsi que leurs quantités et leurs localisations.
- les fiche FDES (Fiche de Données Environnementales et Sanitaires) des différents matériaux et produits mis en oeuvre

3.1 3 Métrés

Le Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (CDPGF) est joint au dossier d'appel d'offre et correspond en tout point au présent CCTP.

Sans que ce ne soit rappelé sur le CDPGF, les quantités portées sur ce document sont données à titre indicatif et doivent de fait être vérifiées et confirmées par l'entreprise.

En cas de désaccord, l'entrepreneur reste libre de modifier les quantités et peut également compléter son offre en rajoutant à la fin du document les éléments qu'il juge nécessaire et indispensable à la parfaite réalisation de ces travaux.

3.1 4 Compte prorata

Le compte PRORATA sera géré par l'entreprise titulaire du lot GROS OEUVRE. Les modalités sont précisées dans un article spécifique du lot N°00 CLAUSES COMMUNES

Dans tout les cas chaque entrepreneur devra laisser le chantier propre et libre de tous déchets pendant et après l'exécution des travaux dont il est chargé,

Chaque entrepreneur aura la charge de l'évacuation de ses propres gravois et déblais jusqu'aux lieux de stockage temporaire sur le chantier fixés par le maître d'oeuvre sur proposition de l'entrepreneur principal,

Chaque entrepreneur aura la charge du nettoyage, de la réparation et de la remise en état des installations qu'il a salies ou détériorées, ainsi que l'enlèvement de ses gravois stockés et de leur transport aux décharges publiques,

Chaque entrepreneur devra prendre ses dispositions pour protéger ses matériaux et matériels de tous vols ou dégradations.

Chaque entrepreneur devra toutes installations et équipements demandés par le coordonnateur SPS (confer PGC)

3.1 5 Dossier d'Ouvrages Exécutés

L'Entrepreneur du présent lot devra, pour la réception des travaux, fournir au Maître d'Oeuvre l'ensemble des plans, carnets de détails, fiche technique, etc. nécessaires au récolement des ouvrages.

La non remise de ce dossier constituera une réserve sur le PV de réception.

3.2 FAUX-PLAFONDS EN LAINE MINERALE

3.2 1 Faux plafond 60x60 - bord E

Fourniture et pose de faux-plafonds suspendus réalisés avec des panneaux autoportants en laine de verre de haute densité à bords "E" revêtus sur la face apparente d'un voile décoratif AKUTEX et d'un voile de verre naturel sur la contreface, en module 600 x 600 mm de 15mm d'épaisseur.

Mise en œuvre sur une ossature T de 15mm composée de profilés en acier galvanisé semi-encasté

Pose conformément au mode d'emploi du fabricant, si une ossature primaire est nécessaire, elle sera incluse

...Suite de "3.2 1 Faux plafond 60x60 - bord E..."

au présent article.

Une cornière de rive de teinte au choix de l'architecte assurera la finition périphérique au droit des murs et des cloisons. Fixation par vis ou chevilles adaptées à la nature de la cloison,

Plafond devant satisfaire aux exigences de l'article CO13 de la réglementation incendie française pour les structures porteuses des ERP (N°PV CTICM 10-A-612).

Le montage sera conforme au PV de référence.

Les panneaux mis en œuvre ne contiendront aucun élément favorable au développement microbien.

Le plafond pourra supporter une charge supplémentaire de 3kg/m² uniformément répartie et intégrer divers petits matériels (spots basse tension, tête de sprinkler...).

La mise en œuvre sera conforme aux prescriptions de la norme NFP 68 203 1 & 2; DTU 58.1 et autres DTU en vigueur selon la nature des locaux.

La pose comprendra toutes sujétions et plus particulièrement, les coupes, chutes, cornières de rives, échafaudages et calepinage selon choix du maître d'œuvre.

Prévoir réservations pour encastrement des luminaires, lanterneaux de désenfumage, châssis de toiture.

Caractéristiques techniques :

- module : 600x600mm,
- épaisseur : 15mm,
- classement au feu : Euroclasse A2-s1,d0,
- absorption acoustique : Alpha_w = 1.00, classe A, avec plénum > 200mm
- réflexion à la lumière : variable selon choix de couleur
- résistance à l'humidité permanente : 95% d'humidité relative à 30°C,
- ossature : T 15

Faux plafond type PERLA OP en 60x60 bord E des Ets ARMSTRONG ou techniquement et esthétiquement équivalent

Localisation :

Concerne, suivant carnet de plans architecte :

- les plafonds des bureaux au R+1 et R+2 de l'extension
- les plafonds des 5 bureaux au RdC ainsi que la salle de réunion au R+1 dans la zone réaménagée
- les plafonds de l'ensemble des bureaux de la surélévation ainsi que les plafonds du local stockage et du dégagement situé dans la zone existante entre liaison extension et sur-élévation

3.2 2 Faux-plafond 60x60 - lessivable - bord A

Fourniture et pose de faux-plafonds suspendus réalisés avec des panneaux autoportants en laine de verre haute densité à bords droit (A) dont la face vue est peinte pour être résistante à l'eau et protégée contre les tâches.

Faux plafond en module 600 x 600 mm de 15mm d'épaisseur.

Mise en œuvre sur une ossature T de 24mm composée de profilés en alliage spécialement traité contre la corrosion avec semelle visible blanche,

Pose conformément au mode d'emploi du fabricant, si une ossature primaire est nécessaire, elle sera incluse au présent article.

Une cornière de rive blanche de même nature que l'ossature (alliage traité contre la corrosion) assurera la finition périphérique au droit des murs et des cloisons. Fixation par vis ou chevilles adaptées à la nature de la cloison.

Plafond devant satisfaire aux exigences de l'article CO13 de la réglementation incendie française pour les structures porteuses des ERP (N°PV CTICM 10-A-612).

Le montage sera conforme au PV de référence.

La mise en œuvre sera conforme aux prescriptions de la norme NFP 68 203 1 & 2; DTU 58.1 et autres DTU en vigueur selon la nature des locaux.

...Suite de "3.2 2 Faux-plafond 60x60 - lessivable - bord A..."

Les panneaux de rive recevront un film collé pour faciliter leur découpe. Les chants coupés seront peints. La pose comprendra toutes sujétions et plus particulièrement, les coupes, chutes, cornières de rives, échafaudages et calepinage selon choix du maître d'œuvre.

Compris fourniture et pose, le cas échéant, de grille de ventilation avec $SU > 1/100$ ème de la surface.

Caractéristiques techniques :

- module : 600x600mm,
- épaisseur : 15mm,
- classement au feu : Euroclasse A2-s1,d0,
- absorption acoustique : $\alpha_w = 0.95$, classe A,
- réflexion à la lumière : 84%,
- résistance à l'humidité permanente : 95% d'humidité relative à 30°C,
- ossature : T24

Faux plafond type HYGIENE MEDITEC 60x60 bord A des Ets ECOPHON ou techniquement et esthétiquement équivalent

Localisation :

Concerne, suivant carnet de plans architecte:

- l'ensemble des plafonds de sanitaires sur tous niveaux de l'extension, de la surélévation et du réaménagement du RdC.

- le plafond des locaux "bureau responsable", "vestiaires", "stock matériel", "produit entretien", "stock sec" de la zone cuisine en RdC de l'extension

3.2 3 Faux plafond 60x60 - ambiance humide - bord A

Fourniture et pose de faux-plafonds suspendus réalisés avec des panneaux autoportants en laine de verre haute densité à bords droit (A) dont les deux faces et les tranches sont peintes pour être résistante à l'eau et protégée contre les tâches.

Faux plafond en module 600 x 600 mm de 20mm d'épaisseur.

Mise en œuvre sur une ossature T de 24mm composée de profilés en alliage spécialement traité contre la corrosion avec semelle visible blanche,

Pose conformément au mode d'emploi du fabricant, si une ossature primaire est nécessaire, elle sera incluse au présent article.

Une cornière de rive blanche de même nature que l'ossature (alliage traité contre la corrosion) assurera la finition périphérique au droit des murs et des cloisons. Fixation par vis ou chevilles adaptées à la nature de la cloison.

Plafond devant satisfaire aux exigences de l'article CO13 de la réglementation incendie française pour les structures porteuses des ERP (N°PV CTICM 10-A-612).

Le montage sera conforme au PV de référence.

La mise en œuvre sera conforme aux prescriptions de la norme NFP 68 203 1 & 2; DTU 58.1 et autres DTU en vigueur selon la nature des locaux.

La protection antisoulèvement sera réalisée par clips adaptés à l'épaisseur des dalles et à l'ossature.

Les panneaux de rive recevront un film collé pour faciliter leur découpe. Les chants coupés seront peints.

La pose comprendra toutes sujétions et plus particulièrement, les coupes, chutes, cornières de rives, échafaudages et calepinage selon choix du maître d'œuvre.

Caractéristiques techniques :

- module : 600x600mm,
- épaisseur : 20mm,
- classement au feu : Euroclasse A2-s1,d0,
- absorption acoustique : $\alpha_w = 0.85$, classe B,
- réflexion à la lumière : 73%,

...Suite de "3.2 3 Faux plafond 60x60 - ambiance humide - bord A..."

- résistance à l'humidité permanente : 95% d'humidité relative à 30°C,
- ossature : T24

Faux plafond type HYGIENE PERFORMANCE (Ambiance humide) 60x60 bord A des Ets ECOPHON ou techniquement et esthétiquement équivalent

Localisation :

Concerne, suivant carnet de plans architecte, le plafond des locaux "prépa primaire", réception marchandise", circulation cuisine", "déchets", "circuit court" de la zone cuisine en RdC de l'extension

3.2 4 Faux plafond 60x60 - ambiance très humide - bord A

Fourniture et pose de faux-plafonds suspendus réalisés avec des panneaux autoportants en laine de verre haute densité à bords droits (A) totalement enveloppés d'un film lisse, résistant à l'eau.

Faux plafond en module 600 x 600 mm de 20mm d'épaisseur.

Mise en œuvre sur une ossature T de 24mm composée de profilés en alliage spécialement traité contre la corrosion avec semelle visible blanche,

Pose conformément au mode d'emploi du fabricant, si une ossature primaire est nécessaire, elle sera incluse au présent article.

Une cornière de rive blanche de même nature que l'ossature (alliage traité contre la corrosion) assurera la finition périphérique au droit des murs et des cloisons. Fixation par vis ou chevilles adaptées à la nature de la cloison.

Plafond devant satisfaire aux exigences de l'article CO13 de la réglementation incendie française pour les structures porteuses des ERP (N°PV CTICM 10-A-612).

Le montage sera conforme au PV de référence.

La mise en œuvre sera conforme aux prescriptions de la norme NFP 68 203 1 & 2; DTU 58.1 et autres DTU en vigueur selon la nature des locaux.

La protection antisoulèvement (lavage haute pression) sera réalisée par clips adaptés à l'épaisseur des dalles et à l'ossature.

Les panneaux de rive recevront un film collé pour faciliter leur découpe. Les chants coupés seront scellés avec bande adhésive Advance

La pose comprendra toutes sujétions et plus particulièrement, les coupes, chutes, cornières de rives, échafaudages et calepinage selon choix du maître d'œuvre.

Caractéristiques techniques :

- module : 600x600mm,
- épaisseur : 20mm,
- classement au feu : Euroclasse A2-s1,d0,
- absorption acoustique : $\alpha_w = 0.85$, classe B,
- réflexion à la lumière : 73%,
- résistance à l'humidité permanente : 95% d'humidité relative à 30°C,
- ossature : T24

Faux plafond type HYGIENE Advance (Ambiance humide) 60x60 bord A des Ets ECOPHON ou techniquement et esthétiquement équivalent

Localisation :

Concerne, suivant carnet de plans architecte, les plafonds "laverie", "cuisson" et "plonge batterie" de la zone cuisine en RdC de l'extension.

3.3 FAUX PLAFONDS EN FIBRE DE BOIS

3.3 1 Panneaux acoustique laine de bois ep 35mm - dim. 60x120 en plafond

Fourniture et pose de panneaux multicouche avec âme laine de roche et parements à base de laine de bois (épicéa), minéralisée et enrobée de liant ciment/chaux avec finition teintée, en module 600 x 1200mm de

...Suite de "3.3 1 Panneaux acoustique laine de bois ep 35mm - dim. 6..."

35mm d'épaisseur.

Fixation mécanique à la sous-face du plancher béton par vis spécifique à teinte laquée identique à la teinte des panneaux

Pose conformément au mode d'emploi du fabricant et au PV de référence.

La pose comprendra toutes sujétions et plus particulièrement, les coupes, chutes, échafaudages et calepinage selon choix de l'architecte.

Pose des panneaux en quinconce cf calepinage Architecte

Prévoir réservations pour encastrément des luminaires, lanterneaux de désenfumage, châssis de toiture, etc.....

Caractéristiques techniques :

- module : 600x1200mm,
- épaisseur : 35mm, (10 de laine de bois + 20 de laine de roche + 5 de laine de bois)
- classement au feu : Euroclasse B-s1,d0,
- absorption acoustique : $\alpha_w = 0.90$ selon notice acoustique
- résistance à l'humidité permanente : 95% d'humidité relative à 30°C,

Panneaux type ORGANIC TWIN 600x1200 en 35 mm d'épaisseur des Ets KNAUF ou techniquement et esthétiquement équivalent

Couleur au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant

Localisation :

Concerne, suivant carnet de plans architecte, la salle de restaurant au RdC de l'extension (zone avec HSP à 3.25m).

3.3 2 Panneaux acoustique laine de bois ep 50mm - dim. 60x120 en plafond

Fourniture et pose de panneaux multicouche avec âme laine de roche et parements à base de laine de bois (épicéa), minéralisée et enrobée de liant ciment/chaux avec finition teintée, en module 600 x 1200mm de 50mm d'épaisseur.

Fixation mécanique à la sous-face du plancher par vis spécifique à teinte laquée identique à la teinte des panneaux

Pose conformément au mode d'emploi du fabricant et au PV de référence.

La pose comprendra toutes sujétions et plus particulièrement, les coupes, chutes, échafaudages et calepinage selon choix de l'architecte.

Pose des panneaux en quinconce cf calepinage Architecte

Prévoir réservations pour encastrément des luminaires, lanterneaux de désenfumage, châssis de toiture, etc.....

Caractéristiques techniques :

- module : 600x1200mm,
- épaisseur : 50mm, (10 de laine de bois + 35 de laine de roche + 5 de laine de bois)
- classement au feu : Euroclasse B-s1,d0,
- absorption acoustique : $\alpha_w = 0.90$ selon notice acoustique
- résistance à l'humidité permanente : 95% d'humidité relative à 30°C,

Panneaux type ORGANIC TWIN 600x1200 en 50mm d'épaisseur des Ets KNAUF ou techniquement et esthétiquement équivalent

Couleur au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant

Localisation :

Concerne, suivant carnet de plans architecte, l'open-space et le bureau de l'angle de la sur-élévation.

3.3 3 Retombée de faux-plafonds

Fourniture et mise en œuvre de retombée de faux-plafond en plaque de plâtre BA13 sur ossature en acier galvanisé

Plaque fixée en tête à la sous-face du plancher qu'elle que soit sa nature et raccord bas avec faux-plafond par l'intermédiaire d'un profilé F

Ossature en profilé F et T en acier galvanisé prélaqué sur faces vue avec teinte au choix de l'architecte.

Compris toute sujétions de coupes, découpes et façon de calepinage pour adaptations aux type de faux-plafonds raccordés.

Finition des joints verticaux de plaque par traitement des joints, angles, cueillies avec bande pour joints et enduit suivant préconisation du fabricant

Localisation :

Suivant carnet de plans architecte pour traitement des différences de HSP dans une même pièces.

3.3 4 Faux plafond en dalle 60x120 laine de bois

Fourniture et pose de panneaux multicouche avec âme laine de roche et parements à base de laine de bois (épicéa), minéralisée et enrobée de liant ciment/chaux, en module 600 x 1200mm de 35mm d'épaisseur à bords chanfreinés type D/VK10 sur ossature T35 cachée.

Fixation mécanique par suspente et rail en sous-face de plancher béton ou CLT ou plafond plaque de plâtre

Pose conformément au mode d'emploi du fabricant et au PV de référence.

La pose comprendra toutes sujétions et plus particulièrement, les coupes, chutes, échafaudages et calepinage selon choix de l'architecte.

Pose des panneaux en quinconce cf calepinage Architecte

Prévoir réservations pour encastrement des luminaires, lanterneaux de désenfumage, châssis de toiture, etc.....

Caractéristiques techniques :

- module : 600x1200mm,

- épaisseur : 35mm, (10 de laine de bois + 20 de laine de roche + 5 de laine de bois)

- classement au feu : Euroclasse B-s1,d0,

- absorption acoustique : $\alpha_w = 0.90$ selon notice acoustique

- résistance à l'humidité permanente : 95% d'humidité relative à 30°C,

Faux plafond type ORGANIC 35 en 600x1200 des Ets KNAUF ou techniquement et esthétiquement équivalent
Teinte au choix de l'Architecte.

Localisation :

Concerne, suivant carnet de plans architecte:

- les salles de restaurant, le self et une partie de la circulation de liaison au RdC de l'extension,

- les plafonds des circulations en R+1 et R+2 de l'extension

- les deux open-space et la salle de réunion au R+1 de l'extension

- les deux open-space au R+2 de l'extension

- le hall et la salle de réunion au RdC dans la zone réaménagée

- la circulation centrale de la sur-élévation ainsi que les soffites dans les bureaux

3.4 DOUBLAGE ACOUSTIQUE

3.4 1 Doublage acoustique en panneau de fibre de bois de 50mm

Fourniture et pose de panneaux multicouche avec âme laine de roche et parements à base de laine de bois (épicéa), minéralisée et enrobée de liant ciment/chaux avec finition teintée, en module 600 x 1200mm de 50mm d'épaisseur.

Fixation mécanique à la paroi support par ossature caché pour fixation dite invisible

Pose en quinconce conformément au mode d'emploi du fabricant et au PV de référence.

...Suite de "3.4 1 Doublage acoustique en panneau de fibre de bois de..."

La pose comprendra toutes sujétions et plus particulièrement, les coupes, chutes, échafaudages et calepinage selon choix de l'architecte.

Pose des panneaux en quinconce cf calepinage Architecte

Prévoir réservations pour encastrément des luminaires le cas échéant

Caractéristiques techniques :

- module : 600x1200mm,
- épaisseur : 50mm, (25 de laine de bois + 25 de laine de roche)
- classement au feu : Euroclasse B-s1,d0,
- absorption acoustique : $\alpha_w = 0.85$ (MH)
- résistance à l'humidité permanente : 95% d'humidité relative à 30°C,

Panneaux type ORGANIC TWIN 600x1200 des Ets KNAUF ou techniquement et esthétiquement équivalent

Couleur au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant

Localisation :

Concerne, suivant carnet de plans architecte certaines parois des deux salles de restaurant au RdC de l'extension

3.5 RIDEAU TENDU

3.5 1 Rideau acoustique sur tringle

Fourniture et pose de rideau simple avec tringle comprenant :

- 1 tringle fixée au mur
- 1 pan de rideau suspendu sur œillets (ampleur 100% soit 2m de rideau pour 1m de tringle)

Classement au feu : M2

Absorption acoustique : $\alpha_w > 0.6$

Rideau type CORSICA des Ets VESCOM ou équivalent

Rideau avec ourlets bas plombé (plombage de 200g/ml sous gaine textile).

Localisation :

Concerne, suivant carnet de plans architecte et notice acoustique, l'open-space et la salle de réunion de la surélévation.

3.6 PROTECTION FEU

3.6 1 Flocage coupe feu

Projection de produit à base de laine minérale de laitier et de liants hydrauliques minéraux de type PROTEC FLAMME des Ets RUAUD Industries ou techniquement équivalent,

Epaisseur : selon calcul

Stabilité au feu exigée : R60 (SF1h)

Application sur charpente métallique (destinée à être masquée) conformément aux prescriptions du fabricant et aux normes NF EN 1993-1-2 (Eurocode 3) - NF EN 1992-1-2/NA (Eurocode 3).

Localisation :

Concerne, suivant carnet de plans architecte, les renforts métallique structurel "non visible" notamment en plénum de la salle de réunion en RdC de la zone réaménagée.